



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 27/05/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Marie-Claude RABASSE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Sonia ROTROU
Absent excusé : 1 Jean-Paul LELOUTRE
Secrétaires de séance : Valérie DESQUESNE – Dominique DEBISE
Président de séance en l'absence de Madame la maire : Valérie DESQUESNE

**Objet** : Budget Annexe « Lion Locations » - Approbation du compte financier unique 2025

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe « Lion Locations » ;
- la commission Finances, Attractivité économique et touristique réunie le 12 mai 2026,

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard le 30 juin 2026 au titre de l'exercice 2025, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Lion-sur-Mer a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2022 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par la présidente de séance, Madame Valérie DESQUESNE :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N							
		Investissement		Fonctionnement		Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	146 700,00	146 700,00		
	Recettes réalisées (1)	B	1 590,30	54 615,19	56 205,49		
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	67 775,40	298 508,34	366 283,74		
	Dépenses réalisées (1)	E	13 722,43	53 288,02	67 010,45		
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00		
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-12 132,13	1 327,17	-10 804,96		
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	67 775,40	151 808,34	219 583,74		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	55 643,27	153 135,51	208 778,78		
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00		
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	55 643,27	153 135,51	208 778,78		

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre


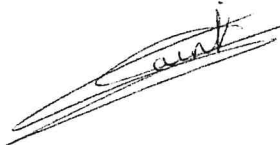
Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260601-COM2026-6-2-14-BF  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 4 abstentions (Mme SIX, Mr BOUILLEIN, Mme RUAUX, Mr GARBY) et 14 voix pour, Madame la maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

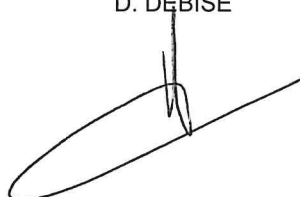
- APPROUVE le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Lion Locations.
- DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

*PJ : Maquette CFU 2025 Budget « Lion Locations » signée des parties*

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
M. SAINT



La secrétaire,  
D. DEBISE



Accusé de réception en préfecture  
014-211403654-20260601-COM2026-6-2-14-BF  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026